

Réf. : JMZ/ab

Lausanne, le **3 OCT. 2014**

**Audition relative à la révision du droit du transport des marchandises dangereuses, réponse du canton de Vaud**

---

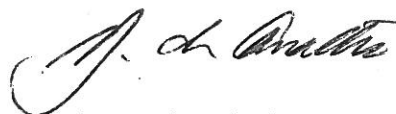
Monsieur le Directeur, *cher Monsieur*

Je donne suite à votre demande d'audition relative à la révision du droit du transport des marchandises dangereuses. Je vous remercie de nous donner la possibilité de nous prononcer sur ce document.

Le projet soumis résulte premièrement d'une adaptation du droit suisse aux modifications qui interviennent régulièrement dans la réglementation européenne. Il s'agit pour l'essentiel d'adaptations à caractère technique portant sur une grande quantité d'objets, de substances ou de matériels à caractère potentiellement dangereux pouvant poser des risques dans leur transport et dont l'harmonisation avec la réglementation européenne apparaît nécessaire. Vous saisissez également cette occasion pour introduire des adaptations spécifiquement suisses dans le SDR.

Après examen du document soumis à audition, le canton de Vaud vous informe qu'il n'a aucune remarque à formuler et qu'il accepte les modifications proposées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Jacqueline de Quattro  
Conseillère d'Etat

**Copie :**

- OAE